

Edit'Eau

Tous concernés !

Suite à des campagnes de dénigrement, en provenance de certaines associations antispécistes, soi-disant militantes de la cause animale, la ville de St Etienne vient de voter un vœu réclamant l'interdiction de la pêche au vif. Ces associations, grâce à des slogans et des photos chocs, font le buzz dans les médias, dans le seul but de faire parler d'elles et d'exister, contrairement aux nôtres et à nos fédérations qui œuvrent pour la gestion, la protection, la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, tout en participant aussi à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. N'est-ce pas contribuer, avec toutes ces actions financées par nos structures,

au bien être et à la défense de la faune et de la flore des milieux aquatiques, dans l'intérêt de tous ?

Il est donc important de rester unis pour combattre tous ces détracteurs qui veulent remettre en cause la pêche en général, activité ancestrale. Mobilisons-nous chaque fois que cela est possible pour défendre notre loisir, qui s'il disparaît, fera cesser notre important rôle de sentinelle des rivières et des plans d'eau.

Roland CABANE
Président



La fédération de pêche vous informe

Lutter contre les "espèces exotiques envahissantes" des milieux aquatiques

Plusieurs espèces présentes sur certains de nos plans d'eau et cours d'eau sont classées « **espèces exotiques envahissantes** » sur le plan européen et national. Ces espèces menacent en effet les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Concernant la faune aquatique, les principales espèces concernées sont **la perche-soleil, les écrevisses de Californie, américaine, de Louisiane, le Pseudorasbora et la Grenouille taureau**. Ces espèces font partie des 708 espèces exotiques de faune recensées sur le territoire national, auxquelles il faut ajouter 1 379 espèces de plantes exotiques. On peut ainsi citer **le ragondin ou encore la jussie rampante**, parmi les autres espèces que vous pouvez rencontrer au bord de l'eau.

Aussi, le ministère de la Transition écologique et l'Office Français de la Biodiversité ont lancé en mars 2022 un premier



3 espèces d'écrevisses à apprendre à reconnaître pour lutter contre leur propagation ©N. Meynard, FDAAPPMA 54

La fédération de pêche vous informe

Lutter contre les "espèces exotiques envahissantes" des milieux aquatiques (suite)

plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation de ces espèces.

Pour rappel, notre réglementation interdit formellement l'introduction des six espèces mentionnées ci-dessus espèces en France, et il est en outre interdit de les détenir, les utiliser, les échanger, ou les transporter vivantes, les commercialiser, mais aussi de les remettre à l'eau une fois pêchées !

La Fédération demande donc aux pêcheurs qui captureraient ces espèces de procéder à leur destruction (ou de les tuer pour les consommer le cas échéant), et rappelle que le non-respect de cette obligation est un délit, qui peut être puni de deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.



ILLUSTRATIONS : Six espèces à apprendre à reconnaître pour lutter contre leur propagation.

11 hébergements qualifiés « pêche » dans la Loire



Vous êtes pêcheur, vous partez en vacances en famille ou entre amis et vous estimez que chacun doit pouvoir profiter pleinement de son séjour en profitant d'un choix d'activités autres que la pêche, pensez à réserver un hébergement « Pêche » : gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances et résidences de tourisme, campings peuvent être qualifiés au titre de la charte nationale établie par la Fédération Nationale pour la Pêche en France et reprise par ses partenaires Clévacances, Gîtes de France, VVF Villages.

Vous y trouverez : un accueil personnalisé à proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche, des propositions d'activités pour les accompagnants, de la documentation halieutique, touristique et culturelle ; des services (local spécifique sécurisé pour stockage et séchage du matériel de pêche, dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, petits déjeuners matinaux ou paniers repas à la demande, ...) ; une accessibilité à la pratique de la pêche facilitée.

Tous les 5 ans, la fédération départementale de pêche référente effectue un suivi du référencement par une visite de contrôle du respect des critères de la Charte Qualité « Hébergement pêche », accompagnée ou non de son partenaire tourisme et/ou réseau hébergeur et Association Régionale. En 2021, trois nouveaux hébergements ont été qualifiés dans le département.

LES 11 HEBERGEMENTS PECHE DE LA LOIRE

Chapelle-St-Nicolas, à Roanne
Gîte du Val d'Ance, à Usson en Forez
La Croix Bardou, à Poncins
La Grange des Clarines, à Cordelle
Le Gîte du Mary, à Usson en Forez
L'eau du Puits, à St Jean St Maurice
La Ferme du Bouton d'or, à Vandranges

Camping de Mars, à Cordelle
Domaine de Veauchette en Forez, à Veauchette
Les Pavillons d'Aymar, à St Romain La Motte
Gîte Le Villerest, à Villerest



© Laurent MADELON - FNPF

Réservoirs de pêche à la mouche de Noirétable et Usson en Forez : clap de fin pour la saison 2021 / 2022

Mis en place en mars 2012, les deux réservoirs de pêche à la mouche de Noirétable et Usson en Forez sont deux sites importants pour la pratique de la pêche et le tourisme qui y est associé dans notre département.

Pour rappel, ces deux sites sont dédiés à la pêche à la mouche. Ils fonctionnent de septembre à juin, avec des empoissonnements importants et réguliers de truites arc-en-ciel de belle taille, certaines atteignant les 75 cm pour plus de 4 kilos !

La fin de saison 2021 / 2022 a sonné et l'heure est aux bilans.

Pour Noirétable, ce sont 1 389 tickets de pêche qui ont été vendus ce qui se situe dans la moyenne des 3 saisons précédentes. Ce réservoir est reconnu à l'échelle régionale et la qualité de gestion (gestion qualitative, recherche de la satisfaction des pêcheurs au prix le plus juste), la facilité d'accès (proximité de l'A89) et les eaux claires du plan d'eau attirent des pêcheurs des grandes agglomérations proches (Clermont-Ferrand, Lyon, Saint Etienne, Vichy, Roanne, etc...).

Pour Usson en Forez, le bilan est plus mitigé car ce sont 488 tickets qui ont été vendus pour la saison 2021 / 2022. Ce chiffre est en progression par rapport à la saison précédente, mais l'objectif va être de mettre en place, au cours des prochains mois, des améliorations pour une saison 2022 / 2023 plus satisfaisante. La Fédération espère atteindre la saison prochaine une fréquentation plus importante.

La Fédération de Pêche de la Loire remercie les deux municipalités de Noirétable et Usson en Forez, propriétaires des sites, ainsi que les nombreux bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour soutenir la Fédération pour la gestion de ces sites.



© Mickaël MICHET

Roannaise de l'Eau prolonge son partenariat avec la Fédération de Pêche de la Loire pour l'éducation à l'environnement sur le bassin versant du Rhins / Rhodon / Trambouzan

Depuis l'année scolaire 2019 / 2020, la Fédération de Pêche de la Loire et ses deux partenaires historiques (Fédération de pêche 69 et Fédération des Chasseurs 69) interviennent sur le bassin versant du Rhins / Rhodon / Trambouzan auprès des établissements scolaires pour des actions d'éducation à l'environnement.

Au programme : découverte du bassin versant, animations de terrain pour découvrir la faune et la flore des rivières et surtout, sensibiliser les plus jeunes générations aux enjeux de préservation de l'eau et de notre environnement plus généralement. Roannaise De l'Eau a lancé en juin 2022 une nouvelle consultation, à laquelle la Fédération de Pêche de la Loire a répondu. Soucieuse de proposer une offre riche et variée, la fédération a proposé un consortium de 4 structures qui a été retenu.

Les deux Fédérations de pêche de la Loire et du Rhône, accompagnées de la Fédération des Chasseurs du Rhône et de Symbiose réaliseront durant les deux prochaines années scolaires des animations auprès de 27 classes d'écoles primaires du territoire, avec des animations en classe, mais aussi sur le terrain, les pieds dans l'eau...



Les enfants apprécient largement de découvrir la rivière qui s'écoule à proximité de leur école © FDAAPPMA 42



Gros plan sur les animations pêche de la Fédération

Le cartable est au placard, c'est l'heure des vacances pour les jeunes du département ! Du côté de la Fédération c'est le début de la saison d'animation pêche avec les centres loisirs ou différents services des sports de mairies ligériennes. Au programme, deux objectifs : passer un bon moment au bord de l'eau et capturer son premier poisson.

Durant les mois de juillet et d'août, les animateurs de la Fédération parcourent tout le département afin de sensibiliser au respect de l'environnement et d'initier les enfants à la pêche au coup ou bien encore au feeder.



photos © FDAAPPMA 42



Avant de lancer la saison des animations d'initiation à la pêche nous avons clôturé la seconde édition de l'école de pêche Fédérale.

Depuis début mai, nous avons encadré 6 jeunes de 12 à 14 ans au cours de différentes séances les mercredis après-midi en période scolaire. Ces 6 jeunes pêcheurs ont pu découvrir ou se perfectionner dans 5 techniques de pêche : pêche au coup, pêche au feeder, pêche de la carpe, pêche des carnassiers du bord et pêche des carnassiers embarquée en float-tube et en bateau.

L'équipe animatrice de la Fédération tient à remercier ces 6 pêcheurs (maintenant confirmés !) pour leur bonne humeur et leur écoute qui a permis la capture de nombreux poissons. BRAVO et continuez à vous régaler à la pêche !



photos © FDAAPPMA 42



Travaux de diversification des habitats piscicoles sur la Mare

La Mare en amont de Sury le Comtal présente un profil morphologique assez homogène avec une alternance de petits radiers et plats courants avec très peu d'abris. Dans le cadre du Plan simple de Gestion de l'AAPPMA La Gaule de la Mare, des travaux de diversification des habitats vont être conduits cet automne (octobre, début novembre 2022).

Il s'agit de fixer des souches et gros débris ligneux pour créer des caches, des épis déflecteurs en rondins pour diversifier les veines d'eau. Situé en aval du lieu-dit Aubigny, le secteur de 600 mètres fera également l'objet d'une gestion raisonnée de la ripisylve avec notamment l'enlèvement de gros chablis de peupliers arrachés par les coups de vent. Des encoches d'érosion seront également confortées avec des systèmes simples de peignes, amas de branches. Le tronçon pourra ainsi être valorisé en parcours automnal de déversements de truites arcs en ciel (soit no kill, soit prélèvement à définir).

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la région Auvergne Rhône Alpes (convention de partenariat et d'objectif avec la FDAAPPMA42) et font partie intégrante du nouveau contrat territorial Mare Bonson porté par Loire Forez Agglomération pour lequel la fédération s'est portée maître d'ouvrage de certaines actions (ce type de travaux bien sûr ; mais aussi la mise en défens des ruisseaux de tête de bassin versant, des travaux sur la continuité écologique, de la restauration morphologique, et une étude sur le projet de lise en dérivation du plan d'eau de St Bonnet le Château).



Photo de gauche - Mare : Chablis à sortir
Photo en haut - Mare : Embâcle à fixer, niche érosion à conforter
photos © FDAAPPMA 42

LES 3 FINANCEURS DU PROJET



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Agenda

Du
01/09
au
31/12

Offre « CARTE D'AUTOMNE » :
carte de pêche personne
majeure à moitié prix.

Sam & dim
3&4/09

Vital Sport décathlon Mably
(animations et goodies sur
stand Fédération Pêche 42)

Dimanche
18/09

Fermeture de la pêche
en 1^{ère} catégorie

Samedi

17/09

Ouverture du réservoir mouche
de Noirétoble, saison 2022 / 2023
(sous réserve)

Samedi

24/09

Ouverture du réservoir d'Usson en Forez,
saison 2022 / 2023 (sous réserve)

Rédaction et photos :
Fédération de pêche de la Loire

avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Conception :
ARPARA
Association Régionale de Pêche Auvergne - Rhône-Alpes

Newsletter trimestrielle / Tous droits réservés